



CONVENTION EXPOSANTS AU METRE LINEAIRE

Entre la commune de HARNES représentée par son Maire,
Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI,

ET

Madame / Monsieur :
Représentant(e) de la structure :
Adresse :

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Participation financière

L'exposant s'engage à participer à la manifestation « Des Racines et des Hommes », organisée à Harnes les 21, 22 et 23 mai 2027.

Sa participation financière est fixée à 5 € HT, soit 6 € TTC, par mètre linéaire pour les trois jours de la manifestation.

Nombre de mètres linéaires : ml

Montant total TTC :€

Article 2 – Présence de l'exposant

L'exposant s'engage à être présent pendant toute la durée de la manifestation, soit les **21, 22 et 23 mai 2027**.

En cas d'impossibilité d'être présent durant les trois jours, l'exposant devra préciser le ou les jours auxquels il souhaite participer :

☐ **Vendredi 21 mai 2027**

☐ **Samedi 22 mai 2027**

☐ **Dimanche 23 mai 2027**

Toute demande de participation partielle sera soumise à l'accord préalable de la Municipalité.

La participation financière prévue à l'article 1 reste due dans son intégralité, quelle que soit la durée de présence autorisée.

Article 3 : Modalités de règlement

Le règlement de la participation financière prévue à l'article 1 fera l'objet de l'émission d'un titre de recette par la Ville de Harnes et sera effectué par prélèvement bancaire.

Article 4 – Respect de la Charte des exposants

L'exposant déclare avoir pris connaissance de la Charte des exposants 2027 et de ses annexes et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions pendant toute la durée de la manifestation.

Fait à Harnes, le

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI
Maire de Harnes

L'Exposant
Nom :

Signature et cachet

Signature et cachet